



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)

N°043 DU 05/04/2024

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2024

# Sommaire

**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations / Cohésion sociale, emploi et entreprises**

- DDETSPP-DIR-2024093-0002 - Arrêté du 2 avril 2024 relatif à la composition du comité départemental des services aux familles de l'Aube (6 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations

DDETSPP-DIR-2024093-0002 - Arrêté du 2 avril  
2024 relatif à la composition du comité  
départemental des services aux familles de  
l'Aube



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube**

### **Arrêté n°DDETSPP-DIR-2024 093-0002 relatif à la composition du comité départemental des services aux familles de l'Aube**

La Préfète de l'Aube  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 214-1, L.214-2 et L.214-3

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.113-1 et L. 542-1

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 2111-3-1 et R. 2111-1

VU l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;

VU le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

VU le décret du 30 mars 2022, portant nomination de la préfète de l'Aube, madame Cécile DINDAR ;

VU le schéma départemental des services aux familles du département de l'Aube 2022-2026, signé le 15 décembre 2021 ;

VU l'arrêté n°DDETSPP-DIR-087-0002 portant création du comité départemental des services aux familles de l'Aube

VU l'arrêté n°DDETSPP-DIR-20223339-0001 relatif à la composition du comité départemental des services aux familles de l'Aube

VU les modifications apportées par les membres du comité départemental des services aux familles,

## ARRÊTE

Le comité départemental des services aux familles de l'Aube est composé comme suit :

### **Article premier :**

Il est présidé par la préfète Madame Cécile DINDAR ou son représentant.

Les vice - présidents sont :

Titulaire : Madame Elisabeth PHILIPPON désignée par Monsieur le président du conseil départemental,

Titulaire : Monsieur Guy DELAITRE, maire de Montsuzain désigné par l'Association départementale des maires de l'Aube

Titulaire : Monsieur Séraphin DONI le Président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales ou son représentant.

### **1° Quatre maires ou présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, désignés par l'association départementale des maires, dont un au moins d'une commune de plus de 10 000 habitants:**

Titulaire 1 : Madame Solange GAUDY, présidente de la communauté de communes d'Arcis-Mailly-Ramerupt

Suppléant 1 : Monsieur Charles HITTLER, maire d'Arcis-sur-Aube

Titulaire 2 : Madame Pervenche VANCILI, maire de Verpillières-sur-Ource

Suppléant 2 : Madame Elisabeth DUBRAUD, maire de Polisy

Titulaire 3 : Monsieur Didier LEPRINCE, maire de Fontvannes

Suppléant 3 : Madame Isabelle TOBIET-DOSSOT, maire de Virey-sous-Bar

### **Commune de plus de 10 000 habitants**

Titulaire : Monsieur Arnaud MAGLOIRE, maire de Sainte-Savine

Suppléant : Madame Catherine LEDOUBLE, maire de Saint-André-les-Vergers.

### **« 2° Quatre représentants des services du conseil départemental de l'Aube désignés par le président du conseil départemental, dont le médecin responsable du service de protection maternelle et infantile ou son représentant et le directeur de la maison départementale des personnes handicapées ou son représentant:**

Titulaire : Madame Hélène BOOGHS-NOTTEAU, directrice de l'action sociale de proximité

Titulaire : Madame Sakina MEZRARA, directrice Enfance-Famille

Titulaire : Madame Isabelle ARNOULD-YUNCK, médecin responsable du service de protection maternelle et infantile

Titulaire : Madame Aurélie SCHWARTZ, directrice de la maison départementale des personnes handicapées.

**« 3° Le directeur responsable de la formation des services du conseil régional de la région Grand Est ou son représentant :**

**« 4° Trois représentants des services de l'Etat, dont le directeur départemental chargé de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant et le directeur des services départementaux compétents en matière de prévention de la délinquance ou son représentant :**

**« 5° La déléguée départementale de l'agence régionale de santé ou son représentant :**

**« 6° Un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel :**

**« 7° Un administrateur de la caisse de mutualité sociale agricole, désigné par le président du conseil d'administration de la caisse après consultation du responsable départemental de l'action sanitaire et sociale de la caisse de la mutualité sociale agricole :**

Titulaire : Monsieur Francis FALLET, membre du Conseil d'Administration MSA Sud Champagne

**« 8° Quatre représentants des services de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de la mutualité sociale agricole, conjointement désignés par leurs directeurs :**

Titulaire : Monsieur Olivier SUZANNE, directeur de la CAF

Titulaire : Madame Christine TARAUD, responsable du pôle développement

Titulaire : Madame Marianne LHUILLIER, conseillère technique en action sociale

Titulaire : Madame Esther MATHIEU, responsable de l'action sanitaire et sociale MSA.

**« 9° Cinq représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité ou de leurs regroupements, dont au moins un représentant du secteur public, un représentant du secteur privé non lucratif, un représentant du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels, désignés par la préfète sur proposition des vice-présidents :**

Titulaire : Madame Pauline DOCHIER, gérante de la SCI Les cabanes de Norah, représentante d'une entreprise du secteur marchand

Titulaire : Madame Marie QUINTIN, directrice de l'Association Départementale d'Aide familiale à Domicile de l'Aube (ADAD), représentante d'une association gestionnaire d'un service de soutien à la parentalité, ou son représentant

Titulaire : Monsieur Freddy BEURAIN, directeur général-directeur des services de la Ligue de l'Enseignement de l'Aube, représentant du secteur privé non lucratif

Titulaire : Madame Stéphanie LOCHARD-FRAENKEL, adjointe au maire de la Ville de Troyes, gestionnaire public de crèches, ou son représentant

Titulaire : Madame Aurore FABRE, gérante de la micro crèche PAJE LA CABANE D'ACHILLE, représentant une entreprise du secteur marchand.

**« 10° Cinq représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs présents dans le département, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité, désignés par les organisations syndicales représentatives :**

**« 11° Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement désigné par les organisations représentatives des particuliers employeurs :**

Titulaire : Madame Carole PICARD

**« 12° Un représentant des employeurs privés conjointement désigné par la ou les chambres de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et de l'artisanat de région, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la chambre d'agriculture :**

**« 13° Un représentant des employeurs publics du département, désigné par la préfète de région :**

**« 14° Le président de l'Union départementale des associations familiales ou son représentant ainsi que deux parents ou représentants légaux d'enfants désignés par la préfète sur proposition du président de l'union départementale des associations familiales ;**

Titulaire Monsieur Jean-Jacques MORDIN, président de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Aube

Titulaire : Madame Amandine COEFFIER

Titulaire : Madame Carole GERMAIN.

**« 15° Deux personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par la préfète sur proposition des vice-présidents.**

Titulaire : Madame Magali VAN DER SLEEN, directrice de la crèche de Charmont-sous-Barbuise

Titulaire : Madame Cynthia LESAGE, référente famille du centre social d'Arcis-sur-Aube.

**Article 2:** La caisse d'allocations familiales du département de l'Aube assure le secrétariat du comité départemental des services aux familles et organise à ce titre ses travaux. Le secrétaire est désigné par la caisse après consultation du responsable départemental de l'action sanitaire et sociale de la caisse de la mutualité sociale agricole.

**Article 3 :** La liste des membres du comité est arrêtée par le président du comité, après avis des vice-présidents, tous les six ans. Le mandat des membres du comité est de six ans renouvelables. Il prend fin s'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés. Dans ce cas ou en cas de démission ou de décès d'un membre avant l'expiration de son mandat, il est pourvu à son remplacement dans un délai d'un mois. Le mandat de son remplaçant prend fin à la date à laquelle aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé. Les membres du comité exercent leur mandat à titre gratuit.

**Article 4 :** La préfète de l'Aube et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Troyes, le 2 avril 2024

La préfète

  
Cécile DINDAR



